
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 11 avril 2016 à 19 h
11155, avenue Hébert**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Chantal Rossi, mairesse suppléante d'arrondissement
M. Jean-Marc Gibeau, conseiller de la ville - district Ovide-Clermont
Mme Monica Ricourt, conseillère d'arrondissement - district Marie-Clarac
Mme Sylvia Lo Bianco, conseillère d'arrondissement - district Ovide-Clermont

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME CHANTAL ROSSI

Étaient aussi présents les employés cadres suivants :

Mme Rachel Laperrière, directrice d'arrondissement
M. Gilbert Bédard, directeur des travaux publics
M. Hugues Chantal, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
M. Claudel Toussaint, directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Mme Marie Marthe Papineau, secrétaire d'arrondissement
M. Jean-Marc Jacques, chef de Cabinet

Était aussi présent :

M. Jonathan Martel, commandant représentant du poste de quartier 39

Nombre de personnes dans la salle : environ vingt (20)

Un moment de recueillement est observé à l'ouverture de la séance.

Mme Chantal Rossi, mairesse suppléante d'arrondissement, déclare la séance ouverte.

CA16 10 119

**Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 11 avril 2016,
à 19 h.**

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 11 avril 2016,
à 19 h, tel qu'il a été soumis.

Adopté à l'unanimité.

CA16 10 120

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 14 mars 2016, à 19 h.

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit approuvé et déposé aux archives le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2016, à 19 h.

Adopté à l'unanimité.

10.02

CA16 10 121

Approuver et déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 23 mars 2016.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit approuvé et déposé aux archives le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 23 mars 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.03 1160576001

CA16 10 122

Adjuger à Construction Soter inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 3 646 391,05 \$, taxes incluses, le contrat pour des travaux de pulvérisation et stabilisation pour la réfection de pavages et la reconstruction de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement et autoriser une dépense totale de 3 701 119,15 \$, taxes incluses. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Appel d'offres 977 / 7 soumissions

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit adjugé à Construction Soter inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 3 646 391,05 \$, taxes incluses, le contrat 977 pour l'exécution des travaux de pulvérisation et stabilisation pour la réfection de pavages et la reconstruction de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement ;

QUE soit autorisée une dépense totale de 3 701 119,15 \$, taxes incluses ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1166329001

CA16 10 123

Adjuger à Construction Soter inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 1 023 230,02 \$, taxes incluses, le contrat pour des travaux de pulvérisation et stabilisation pour la réfection de pavages et la reconstruction de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement et autoriser une dépense totale de 1 040 878,67 \$, taxes incluses.

Appel d'offres 979 / 9 soumissions

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit adjugé à Construction Soter inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 1 023 230,02 \$, taxes incluses, le contrat 979 pour l'exécution des travaux de pulvérisation et stabilisation pour la réfection de pavages et la reconstruction de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement ;

QUE soit autorisée une dépense totale de 1 040 878,67 \$, taxes incluses ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1166329002

CA16 10 124

Adjuger à Ciment projeté et Piscines Orléans inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 339 406,20 \$, taxes incluses, le contrat pour le remplacement de la tuyauterie extérieure et des équipements de la piscine au parc Primeau et autoriser une dépense totale de 344 406,20 \$, taxes incluses.

Appel d'offres 971 / 5 soumissions.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit adjugé à Ciment Projeté et Piscine Orléans inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 339 406,20 \$, taxes incluses, le contrat 971 pour le remplacement de la tuyauterie extérieure et des équipements de la piscine du parc Primeau ;

QUE soit autorisée une dépense totale de 344 406,20 \$ taxes incluses ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1164383004

CA16 10 125

Renouveler l'entente de service, pour 2016, avec ABC Environnement inc. pour le nettoyage et l'alésage de conduites d'égout dans diverses rues de l'arrondissement et autoriser une dépense de 190 062,41 \$, taxes incluses, le tout en conformité avec les articles 5 et 17 de l'appel d'offres 15-14128.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit renouvelée l'entente de service, pour 2016, avec ABC Environnement inc. pour le nettoyage et l'alésage de conduites d'égouts dans diverses rues de l'arrondissement ;

QUE soit autorisée une dépense au montant de 190 062,41 \$;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Adopté à l'unanimité.

20.04 1154383002

CA16 10 126

Octroyer à la Division de l'entretien, de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, pour un montant de 177 703,84 \$, le contrat de services pour le marquage sur la chaussée, pour l'année 2016 et autoriser le directeur de la Direction des travaux publics à signer tous les documents nécessaires

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit octroyé à la Division de l'entretien, de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, pour un montant de 177 703,84 \$, un contrat de services pour le marquage sur la chaussée, pour l'année 2016 ;

QUE le directeur de la Direction des travaux publics soit autorisé à signer tous les documents nécessaires ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1163602001

CA16 10 127

Adjuger à Construction Camara inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 126 951,81 \$, taxes incluses, un contrat pour la fourniture et l'installation d'anodes sacrificielles pour la protection cathodique de conduites d'eau dans diverses rues de l'arrondissement et autoriser une dépense totale de 131 951,81 \$.
Appel d'offres 984 / 3 soumissions

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit adjugé à Construction Camara, plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 126 951,81 \$, taxes incluses, le contrat 984 pour la fourniture et l'installation d'anodes sacrificielles pour la protection de conduites d'eau ;

QUE soit autorisée une dépense totale de 131 951,81 \$ taxes incluses ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1164383003

CA16 10 128

Adjuger à Imprimerie Transcontinental inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant maximum de 58 033,49 \$, taxes incluses, le contrat pour l'impression des trois numéros de l'Infonord incluant le calendrier culturel encarté pour l'année 2016.
Appel d'offres 16-15135 / 6 soumissions

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit adjugé à Imprimerie Transcontinental inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant maximum de 58 033,49 \$, taxes incluses, le contrat 16-15135 pour l'impression des trois numéros de l'InfoNord incluant le calendrier culturel encarté pour l'année 2016 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1166085003

CA16 10 129

Adjuger à Les Terrassements Multi-Paysages inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 51 655,04 \$, taxes incluses, le contrat pour la fourniture, la plantation et l'entretien de végétaux et d'arbres dans des saillies de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement. Appel d'offres 16-15173 / 3 soumissions

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit adjugé à Les Terrassements Multi-Paysages inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 51 655,04 \$, taxes incluses, le contrat 16-15173 pour la fourniture, la plantation et l'entretien de végétaux et d'arbres dans des saillies de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1164383002

CA16 10 130

Adjuger à Forage GM inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 35 937,51 \$, taxes incluses, le contrat pour le remplacement d'une conduite d'eau par la méthode d'éclatement au parc Monty et autoriser une dépense totale de 41 686,26 \$. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre. Appel d'offres 983 / 2 soumissions.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit adjugé à Forage GM inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 35 937,51 \$, taxes incluses, le contrat 983 pour le remplacement d'une conduite d'eau par la méthode d'éclatement au parc Monty ;

QUE soit autorisée une dépense totale de 41 686,26 \$, taxes incluses;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1164383005

CA16 10 131

Octroyer à Mme Jacinthe Bergevin, faisant affaires sous la raison sociale Foug Conseils, au montant maximal de 19 712,35 \$, taxes incluses, le contrat pour accompagner les membres de la Table paix et sécurité urbaines (TPSU) de Montréal-Nord dans l'actualisation de sa mission et approuver un projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et Mme Bergevin.

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit octroyé à Mme Jacinthe Bergevin, faisant affaires sous la raison sociale Foug Conseils, au montant maximal de 19 712,35 \$, taxes incluses, le contrat pour accompagner les membres de la Table paix et sécurité urbaines (TPSU) de Montréal-Nord dans l'actualisation de sa mission ;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et Mme Jacinthe Bergevin ;

QUE soit autorisée la directrice d'arrondissement à signer la convention ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1166324001

CA16 10 132

Accorder des contributions financières totalisant 190 000 \$ aux organismes suivants : 53 000 \$ aux Fourchettes de l'Espoir pour le projet « Ma première expérience de travail », 35 000 \$ au Centre des jeunes l'Escale pour le projet « Aspirants-animateurs », 27 000 \$ au Rond-Point jeunesse au travail pour le projet « École d'été », 25 000 \$ à Coup de pouce jeunesse pour le projet « Place à l'entraide », 25 000 \$ à Entre-parents de Montréal-Nord pour le projet « Comprendre mon ado », 20 000 \$ à Café-Jeunesse Multiculturel pour le projet « Osez au féminin », 5 000 \$ à Rond-Point jeunesse au travail pour le projet « Coopérative jeunesse de services » et approuver les projets de conventions à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et ces organismes.

**M. Jean-Marc Gibeau déclare intérêt dans la présente résolution et s'abstient de voter.
(M. Gibeau a des relations d'affaires avec un organisme)**

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 53 000 \$ aux Fourchettes de l'Espoir pour le projet « Ma première expérience de travail » dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (MTESS/Ville 2013-2017) ;

QUE soit accordée une contribution financière de 35 000 \$ au Centre des jeunes l'Escale pour le projet « Aspirants-animateurs » dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (MTESS/Ville 2013-2017) ;

QUE soit accordée une contribution financière de 27 000 \$ à Rond-Point jeunesse au travail pour le projet « École d'été » dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (MTESS/Ville 2013-2017) ;

QUE soit accordée une contribution financière de 25 000 \$ à Coup de pouce jeunesse pour le projet « Place à l'entraide » dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (MTESS/Ville 2013-2017) ;

QUE soit accordée une contribution financière de 25 000 \$ à Entre-Parents de Montréal-Nord pour le projet « Comprendre mon ado » dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (MTESS/Ville 2013-2017) ;

QUE soit accordée une contribution financière de 20 000 \$ à Café-Jeunesse Multiculturel pour le projet « Osez au féminin » dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (MTESS/Ville 2013-2017) ;

QUE soit accordée une contribution financière de 5 000 \$ à Rond-Point jeunesse au travail pour le projet « Coopérative jeunesse de services » dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (MTESS/Ville 2013-2017) ;

QUE soient approuvés les projets de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et les organismes ;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1164988004

CA16 10 133

Accorder une contribution financière au montant de 121 221 \$, au Groupe Information Travail pour la réalisation d'un projet de réinsertion socioprofessionnelle de personnes éloignées du marché du travail et pour l'accompagnement d'organismes pour la prise en charge du projet en 2017 ou 2018 et approuver un projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière au montant de 121 221 \$, au Groupe Information Travail pour la réalisation d'un projet de réinsertion socioprofessionnelle de personnes éloignées du marché du travail et pour l'accompagnement d'organismes pour la prise en charge du projet en 2017 ou 2018 ;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1163602005

CA16 10 134

Accorder une contribution financière totale de 60 000 \$ à Parole d'excluEs, sur une période de trois ans, pour la mise en place du projet « Verdissement contre les îlots de chaleur et agriculture urbaine » dans le cadre du programme Quartier 21 et approuver un projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière totale de 60 000 \$ à Parole d'excluEs, sur une période de trois ans, pour la mise en place du projet « Verdissement contre les îlots de chaleur et agriculture urbaine » dans le cadre du programme Quartier 21 ;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1161959002

CA16 10 135

Accorder une contribution financière au montant maximal de 49 156,25 \$, à Coop de solidarité Éconord pour les coûts de location et autres frais afférents du nouveau local de l'Éco-Quartier situé au 10 861 boulevard Pie IX, pour la période du 1^{er} mai 2016 au 30 juin 2017 et approuver la lettre d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme concernant la possibilité du remboursement des taxes foncières à l'arrondissement de Montréal-Nord.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière au montant maximal de 49 156,25 \$ pour les coûts de location et autres frais afférents du nouveau local de l'Éco-Quartier situé au 10 861, boulevard Pie IX, Montréal-Nord, pour la période du 1^{er} mai 2016 au 30 juin 2017 ;

QUE soient remises à la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord, les sommes excédentaires ;

QUE soit approuvée la lettre d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme concernant la possibilité du remboursement des taxes foncières à l'arrondissement de Montréal-Nord ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1163602004

CA16 10 136

Accorder une contribution financière de 36 966 \$ à Les fourchettes de l'espoir pour la réalisation du projet « Propreté 2016 » dans le cadre du projet de revitalisation commerciale et de verdissement de la zone Pascal-Lapierre et approuver un projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

**M. Gibeau déclare intérêt dans la présente résolution et s'abstient de voter.
(M. Gibeau a des relations d'affaires avec l'organisme)**

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 36 966 \$ à Les fourchettes de l'espoir pour le projet « Propreté 2016 » dans le cadre du projet de revitalisation commerciale et de verdissement de la zone Pascal-Lapierre ;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord, et l'organisme ;

QUE le directeur des Travaux publics soit autorisé à signer la convention ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1163602008

CA16 10 137

Accorder une contribution financière de 35 000 \$ à Un itinéraire pour tous pour la gestion des locaux communautaires de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord, pour l'année 2016, et approuver le nouveau protocole d'entente 2016 à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 35 000 \$ à Un itinéraire pour tous pour la mise en oeuvre du nouveau protocole d'entente 2016 ;

QUE soit approuvé le nouveau projet de protocole d'entente 2016 à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et Un itinéraire pour tous concernant la gestion des locaux de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1164988001

CA16 10 138

Accorder une contribution financière au montant maximal de 25 000 \$ à la Coop de Solidarité Éconord pour la réalisation d'un mandat supplémentaire ayant pour but d'améliorer la participation à la collecte des matières recyclables entre les mois de mai et septembre, par l'embauche de patrouilleurs additionnels, dans le cadre de la convention intervenue entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme pour la gestion du programme Éco-Quartier.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière au montant maximal de 25 000 \$ à la Coop de Solidarité Éconord pour la réalisation d'un mandat supplémentaire ayant pour but d'améliorer la participation à la collecte des matières recyclables entre les mois de mai et septembre, par l'embauche de patrouilleurs additionnels, dans le cadre de la convention intervenue entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme pour la gestion du programme Éco-Quartier ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1153301014

CA16 10 139

Accorder une contribution financière au montant maximal de 7 500 \$ au Regroupement des Éco-Quartier pour une contribution à l'augmentation du taux horaire (à 13 \$) des cinq (5) patrouilleurs durant neuf (9) semaines dans le cadre des mandats confiés à la Coop de Solidarité Éconord par l'entremise du programme Éco-Quartier.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière pour un montant maximal de 7 500 \$ au Regroupement des Éco-Quartier pour une contribution à l'augmentation du taux horaire (à 13 \$) des cinq (5) patrouilleurs durant neuf (9) semaines dans le cadre des mandats confiés à la Coop de Solidarité Éconord par l'entremise du programme Éco-Quartier ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1163602007

CA16 10 140

Accorder une contribution financière de 500 \$ à la Société de développement économique R.D.P. / P.A.T. pour la finale locale Centre-Est et Est-de-l'Île de Montréal du Défi OSEntreprendre.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 500 \$ à Société de développement économique R.D.P. / P.A.T. pour la finale locale Centre-Est et Est-de-l'Île de Montréal du Défi OSEntreprendre ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1161959001

CA16 10 141

Accorder une contribution financière de 400 \$ à l'Association de ringuette 96 Montréal-Nord dans le cadre de la tenue de la 19^{ème} édition du Tournoi de ringuette 96-Montréal-Nord, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2016.

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 400 \$ à l'Association de ringuette 96 Montréal-Nord dans le cadre de la tenue de la 19^{ème} édition du Tournoi de ringuette 96-Montréal-Nord, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2016 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1160630013

CA16 10 142

Accorder une contribution financière de 350 \$ à l'Orchestre d'Harmonie de Montréal-Nord pour la tenue du concert « Le parfait mélomane » qui aura lieu le 24 avril prochain à la salle Oliver-Jones, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2016.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 350 \$ à l'Orchestre d'Harmonie de Montréal-Nord pour la tenue du concert « Le parfait mélomane » qui aura lieu le 24 avril prochain à la salle Oliver-Jones, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2016 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1160630014

CA16 10 143

Accorder une contribution financière de 300 \$ à Go Le Grand Défi pour soutenir l'équipe Montréal-Nord/Vitre-Art dans leur participation au Grand Défi Pierre-Lavoie 2016 qui se déroulera du 16 au 19 juin prochain, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2016.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 300 \$ à Go Le Grand Défi pour soutenir l'équipe Montréal-Nord / Vitre-Art dans leur participation au Grand Défi Pierre-Lavoie 2016 qui se déroulera du 16 au 19 juin prochain, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2016 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1160630015

CA16 10 144

Approuver et déposer les rapports mensuels au 29 février 2016.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports mensuels au 29 février 2016.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1160630011

CA16 10 145

Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 29 février 2016.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 29 février 2016.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1160630012

CA16 10 146

Autoriser une dépense de 155 276,04 \$, taxes incluses, auprès de Carrière St-Jacques pour la fourniture et le transport, sur demande, de pierre concassée et de pierre prémélangée requises par la Direction des travaux publics pour la période du 12 avril 2016 au 31 mars 2017, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et cette firme.

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense de 155 276,04 \$, taxes incluses, auprès de Carrière St-Jacques pour la fourniture et le transport, sur demande, de pierre concassée et de pierre prémélangée requises par la Direction des travaux publics pour la période du 12 avril 2016 au 31 mars 2017, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et cette firme (CM15 0305) ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1163602003

CA16 10 147

Autoriser une dépense maximale de 110 215,04 \$, taxes incluses, auprès de Recyclage Notre-Dame inc., pour l'élimination des résidus de balais de rues, pour la période du 18 avril 2016 au 31 décembre 2016, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et cette firme.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense maximale de 110 215,04 \$, taxes incluses, auprès de Recyclage Notre-Dame inc. pour l'élimination de résidus de balais de rues, pour la période du 18 avril 2016 au 31 décembre 2016, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et cette firme (CE14 0622) ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1163602002

CA16 10 148

Autoriser une dépense de 66 025,08 \$, taxes incluses, représentant la portion que doit assumer l'arrondissement au plan d'investissement 2016-2017 présenté dans le cadre du Programme de soutien aux équipements culturels municipaux de la Ville de Montréal, pour le remplacement des équipements techniques de la salle Oliver Jones de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord et qui représente une dépense totale de 165 062,71 \$, taxes incluses.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense totalisant 66 025,08 \$, taxes incluses, pour le remplacement des équipements scéniques à la salle Oliver Jones de la Maison culturelle et communautaire (MCC) de Montréal-Nord, dans le cadre du au Programme de soutien aux équipements culturels municipaux de la Ville de Montréal duquel proviendra la différence, soit 99 037,63 \$, pour atteindre le montant global de 165 062,71 \$, taxes incluses ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1165922003

CA16 10 149

Adopter le Plan local de déplacement de l'arrondissement de Montréal-Nord.

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit adopté le Plan local de déplacements (PLD) de l'arrondissement de Montréal-Nord.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1160576013

CA16 10 150

Approuver la reconnaissance et le soutien, pour la période du mois d'avril 2016 au mois de mars 2019, de l'Association générale des insuffisants rénaux et du Groupe d'entraide Alzheimer de Montréal-Nord à titre de partenaires privés ainsi que de Montréal-Nord en santé à titre de partenaire de concertation.

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soient approuvés la reconnaissance et le soutien, pour la période du mois d'avril 2016 au mois de mars 2019, de l'Association générale des insuffisants rénaux et du Groupe d'entraide Alzheimer de Montréal-Nord à titre de partenaires privés ainsi que de Montréal-Nord en santé à titre de partenaire de concertation.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1166145005

CA16 10 151

Autoriser le dépôt de deux demandes de subvention dans le cadre des programmes Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle - Montréal 2016-2018 de la Ville de Montréal pour l'aménagement d'un circuit d'entraînement dans le parc Oscar et l'implantation d'un parcours d'exercice faisant usage des bancs du parc Eusèbe-Ménard, et ce, avec la volonté d'intégrer les principes de l'accessibilité universelle.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit autorisé le dépôt de deux demandes de subvention dans le cadre des programmes Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle - Montréal 2016-2018 de la Ville de Montréal pour l'aménagement d'un circuit d'entraînement dans le parc Oscar et l'implantation d'un parcours d'exercice dans le parc Eusèbe-Ménard, et ce, avec la volonté d'intégrer les principes de l'accessibilité universelle.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1163384002

CA16 10 152

Donner un avis de motion en vue d'adopter à une séance ultérieure le Règlement RGCA16-10-0001-1 modifiant le Règlement sur les tarifs (RGCA16-10-0001) de l'arrondissement de Montréal-Nord.

Avis est donné par M. Jean-Marc Gibeau qu'à une prochaine séance, il sera présenté pour adoption le Règlement RGCA16-10-0001-1 modifiant le Règlement sur les tarifs (RGCA16-10-0001) pour l'arrondissement Montréal-Nord ;

ET QUE soit déposé le Règlement RGCA16-10-0001-1 qui a été remis aux membres du conseil dans le délai imparti par la loi.

40.01 1160217001

CA16 10 153

Donner un avis de motion en vue d'adopter à une séance ultérieure le projet de Règlement RGCA11-10-0012-2 modifiant le Règlement RGCA11-10-0012 relatifs aux permis et aux certificats afin d'introduire des nouvelles dispositions relatives à l'obtention d'un certificat pour l'implantation d'une boîte de dons communautaires et pour l'aménagement de terrasse commerciale.

Avis est donné par Mme Sylvia Lo Bianco qu'à une prochaine séance, il sera présenté pour adoption le projet de Règlement RGCA11-10-0012-2 modifiant le Règlement RGCA11-10-0012 relatifs aux permis et aux certificats afin d'introduire des nouvelles dispositions relatives à l'obtention d'un certificat pour l'implantation d'une boîte de dons communautaires et pour l'aménagement de terrasses commerciales.

40.02 1160576012

CA16 10 154

Déposer le procès-verbal de la séance de consultation tenue le 5 avril 2016 à 19 h et adopter le Règlement R.R.1562.027 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 en vue d'assurer la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG-14-029).

Attendu qu'une copie du Règlement R.R.1562.027 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 en vue d'assurer la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance ;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture ;

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le procès-verbal de la séance de consultation tenue le 5 avril 2016 à 19 h ;

ET QUE soit adopté le Règlement R.R.1562.027 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 en vue d'assurer la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029).

Adopté à l'unanimité.

40.03 1157040001

CA16 10 155

Déposer le procès-verbal de la séance de consultation tenue le 5 avril 2016 à 19 h et adopter le Règlement 1563-8 pour amender le Règlement 1563 sur le lotissement en modifiant diverses dispositions en vue d'assurer la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029).

Attendu qu'une copie du Règlement 1563-8 pour amender le Règlement 1563 sur le lotissement en modifiant diverses dispositions en vue d'assurer la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance ;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture ;

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le procès-verbal de la séance de consultation tenue le 5 avril 2016 à 19 h ;

ET QUE soit adopté le Règlement 1563-8 pour amender le Règlement 1563 sur le lotissement en modifiant diverses dispositions en vue d'assurer la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029).

Adopté à l'unanimité.

40.04 1157040002

CA16 10 156

Déposer le procès-verbal de la séance de consultation tenue le 5 avril 2016 à 19 h et adopter le Règlement RGCA09-10-0006-6 modifiant le Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale en vue d'assurer la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029).

Attendu qu'une copie du Règlement RGCA09-10-0006-6 modifiant le Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale en vue d'assurer la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance ;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture ;

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le procès-verbal de la séance de consultation tenue le 5 avril 2016 à 19 h ;

ET QUE soit adopté le Règlement RGCA09-10-0006-6 modifiant le Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale en vue d'assurer la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029).

Adopté à l'unanimité.

40.05 1157040003

CA16 10 157

Déposer le procès-verbal de la séance de consultation tenue le 5 avril 2016 à 19 h et adopter le Règlement RGCA11-10-0007-6 modifiant le Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble en vue d'assurer la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029).

Attendu qu'une copie du Règlement RGCA11-10-0007-6 modifiant le Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble en vue d'assurer la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance ;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture ;

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le procès-verbal de la séance de consultation tenue le 5 avril 2016 à 19 h ;

ET QUE soit adopté le Règlement RGCA11-10-0007-6 modifiant le Règlement RCGA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble en vue d'assurer la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029).

Adopté à l'unanimité.

40.06 1157040004

CA16 10 158

Déposer le certificat de la secrétaire d'arrondissement et adopter, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, la résolution PP-02-1 visant à modifier la résolution PP-02 relative à la construction d'un projet résidentiel (10 bâtiments) situé sur la rue de Mont-Joli et ce, en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'arrondissement.

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le certificat de la secrétaire d'arrondissement suite à la demande d'approbation référendaire relative au second projet de résolution PP-02-1 visant à modifier la résolution PP-02 relative à la construction d'un projet résidentiel (10 bâtiments) situé sur la rue de Mont-Joli et ce, en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'arrondissement.

Adopté à l'unanimité.

40.07 1114810006

CA16 10 159

Déposer le certificat de la secrétaire d'arrondissement et adopter, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, la résolution PP-02-1 visant à modifier la résolution PP-02 relative à la construction d'un projet résidentiel (10 bâtiments) situé sur la rue de Mont-Joli et ce, en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'arrondissement.

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit adoptée, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction de modification ou d'occupation d'un immeuble, la résolution PP-02-1 modifiant la résolution PP-02 (CA11 10 345) afin d'autoriser 146 unités de condominiums au lieu de 144 et d'autoriser des cases de stationnement en dérogeant aux articles 110.1 et 110.2 du Règlement de zonage refondu 1562. Ainsi :

POUR LE BÂTIMENT

- Déroger à la grille des usages et des normes R34-269 et autoriser un usage résidentiel de classe J d'un maximum de 14 unités résidentielles pour les bâtiments H et J.

POUR LE STATIONNEMENT

- Déroger à l'article 110.2 du Règlement de zonage refondu 1562 afin d'autoriser l'aménagement de 7 cases de stationnement pour les bâtiments H et J ;

- Déroger à l'article 110.1 du Règlement de zonage refondu 1562 afin d'autoriser l'aménagement de cases de stationnement extérieures ayant une largeur de 2,59 m, au lieu de 2,75 m, pour les bâtiments H et J.

Toute autre disposition continue de s'appliquer.

Adopté à l'unanimité.

40.07 1114810006

CA16 10 160

Accorder, dans le cadre des événements publics 2016, les dérogations requises à cette fin en vertu de l'article 6, des paragraphes c) et f) de l'article 12, et du paragraphe a) de l'article 17 du Règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, bassins d'eau et les édifices publics.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soient accordées, dans le cadre des événements publics 2016, les dérogations requises à cette fin en vertu de l'article 6, des paragraphes c) et f) de l'article 12, du paragraphe a) de l'article 17 du Règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, bassins d'eau et les édifices publics.

Dans le cadre de la Fête du drapeau haïtien organisée par Café jeunesse multiculturel sur la rue Pascal entre Rolland et Lapiere ainsi qu'au parc Henri-Bourassa et qui aura lieu le 14 mai 2016 de 14 h à 22 h 30, permettre :

- La diffusion sonore afin de permettre à l'organisme de dépasser le nombre de décibels permis entre 7 h et 19 h (60 décibels) et entre 19 h et 22 h (55 décibels) ;
- La pose d'affiches, d'enseignes, de placards, de panneaux ou d'annonces conformément aux exigences de la Direction des travaux publics ;
- La vente par la tenue d'un kiosque de vente de drapeaux et autres souvenirs ;
- L'allumage d'un feu de cuisson pour un BBQ.

Dans le cadre du Festival des arts de Montréal-Nord ayant comme partenaire les Artistes en arts visuels du nord de Montréal, ayant lieu sur l'ensemble du territoire de Montréal-Nord et qui se tiendra entre le 26 mai et le 1^{er} juin 2016, permettre :

- La pose d'affiches, d'enseignes, de placards, de panneaux ou d'annonces conformément aux exigences de la Direction des travaux publics ;
- La vente d'oeuvres d'art des artistes participant au festival.

Dans le cadre du Al-Mahrajan al-arabi organisé par Café jeunesse multiculturel au parc Ottawa qui aura lieu le 28 mai 2016 de 14 h à 21 h, permettre :

- La diffusion sonore afin de permettre à l'organisme de dépasser le nombre de décibels permis entre 7 h et 19 h (60 décibels) et entre 19 h et 22 h (55 décibels) ;
- La pose d'affiches, d'enseignes, de placards, de panneaux ou d'annonces conformément aux exigences de la Direction des travaux publics.

Dans le cadre du Bazar annuel organisé par le Cercle de fermières de Montréal-Nord au parc Oscar qui aura lieu le 2 juin 2016 de 10 h à 18 h et le 3 juin 2016 de 10 h à 16 h, permettre :

- La pose d'affiches, d'enseignes, de placards, de panneaux ou d'annonces conformément aux exigences de la Direction des travaux publics ;
- La vente par la tenue d'un kiosque de vente d'objets et d'aliments.

Dans le cadre du Festival Rally-Cap organisé par le Baseball mineur Montréal-Nord au parc Charleroi qui aura lieu le 4 juin 2016 de 9 h à 17 h, permettre :

- La diffusion sonore afin de permettre à l'organisme de dépasser le nombre de décibels permis entre 7 h et 19 h (60 décibels) et entre 19 h et 22 h (55 décibels);
- La pose d'affiches, d'enseignes, de placards, de panneaux ou d'annonces conformément aux exigences de la Direction des travaux publics ;
- La vente d'aliments dans un kiosque alimentaire ;
- L'allumage d'un feu de cuisson pour un BBQ.

Dans le cadre de la Fiesta familiale organisée par le Programme Horizon jeunesse, Entre Parents et le Centre des jeunes l'Escale au parc Sauvé qui aura lieu le 4 juin 2016 de 11 h à 17 h, permettre :

- La diffusion sonore afin de permettre à l'organisme de dépasser le nombre de décibels permis entre 7 h et 19 h (60 décibels);
- La pose d'affiches, d'enseignes, de placards, de panneaux ou d'annonces conformément aux exigences de la Direction des travaux publics;
- L'allumage d'un feu de cuisson pour un BBQ.

Dans le cadre de la Fête des voisins organisée par Un itinéraire pour tous au parc Henri-Bourassa qui aura lieu le 11 juin 2016 de 12 h à 16 h, permettre :

- La diffusion sonore afin de permettre à l'organisme de dépasser le nombre de décibels permis entre 7 h et 19 h (60 décibels) ;
- La pose d'affiches, d'enseignes, de placards, de panneaux ou d'annonces conformément aux exigences de la Direction des travaux publics ;
- L'allumage d'un feu de cuisson pour un BBQ.

Dans le cadre du Défi triple jeu 2016 organisé par le Baseball mineur Montréal-Nord au parc Sauvé qui aura lieu le 18 juin 2016 de 9 h à 18 h, permettre :

- La diffusion sonore afin de permettre à l'organisme de dépasser le nombre de décibels permis entre 7 h et 19 h (60 décibels) et entre 19 h et 22 h (55 décibels) ;
- La pose d'affiches, d'enseignes, de placards, de panneaux ou d'annonces conformément aux exigences de la Direction des travaux publics ;
- La vente d'aliments dans un kiosque alimentaire ;
- L'allumage d'un feu de cuisson pour un BBQ.

Dans le cadre du Tournoi Provincial Moustique organisé par le Baseball mineur Montréal-Nord au parc Charleroi qui aura lieu du 20 au 26 juin 2016 de 16 h à 23 h la semaine, de 9 h à 23 h la fin de semaine et de 8 h à 20 h le 24 juin, permettre :

- La diffusion sonore afin de permettre à l'organisme de dépasser le nombre de décibels permis entre 7 h et 19 h (60 décibels) et entre 19 h et 22 h (55 décibels);
- La pose d'affiches, d'enseignes, de placards, de panneaux ou d'annonces conformément aux exigences de la Direction des travaux publics;
- La vente d'aliments dans un kiosque alimentaire;
- L'allumage d'un feu de cuisson pour un BBQ.

Dans le cadre de la Fête nationale du Québec ayant comme partenaire le Café Montagnes Kilimanjaro au parc Aimé-Léonard qui aura lieu le 23 juin 2016 de 19 h à 22 h, permettre :

- La pose d'affiches, d'enseignes, de placards, de panneaux ou d'annonces conformément aux exigences de la Direction des travaux publics ;
- La vente par la tenue d'un kiosque alimentaire ;
- L'allumage d'un feu de cuisson pour un BBQ.

Dans le cadre de la Fête nationale du Québec organisé par la Société Culture et Traditions québécoises de Montréal-Nord au parc Aimé-Léonard qui aura lieu le 24 juin 2016 de 13 h à 17 h, permettre :

- La diffusion sonore afin de permettre à l'organisme de dépasser le nombre de décibels permis entre 7 h et 19 h (60 décibels) ;
- La pose d'affiches, d'enseignes, de placards, de panneaux ou d'annonces conformément aux exigences de la Direction des travaux publics ;
- La vente par la tenue de kiosques alimentaires et de vente d'objets ;
- L'allumage d'un feu de cuisson pour un BBQ.

Dans le cadre de la Fête du Canada ayant comme partenaire le Café Montagnes Kilimanjaro au parc Aimé-Léonard qui aura lieu le 1^{er} juillet 2016 de 13 h à 21 h, permettre :

- La pose d'affiches, d'enseignes, de placards, de panneaux ou d'annonces conformément aux exigences de la Direction des travaux publics ;
- La vente par la tenue d'un kiosque alimentaire ;
- L'allumage d'un feu de cuisson pour un BBQ.

Dans le cadre du Tournoi provincial Midget organisé par le Baseball mineur Montréal-Nord au parc sauvé qui aura lieu du 11 au 24 juillet 2016 de 16 h à 23 h la semaine et de 9 h à 23 h la fin de semaine, permettre :

- La diffusion sonore afin de permettre à l'organisme de dépasser le nombre de décibels permis entre 7 h et 19 h (60 décibels) et entre 19 h et 22 h (55 décibels);
- La pose d'affiches, d'enseignes, de placards, de panneaux ou d'annonces conformément aux exigences de la Direction des travaux publics ;
- La vente d'aliments dans un kiosque alimentaire ;
- L'allumage d'un feu de cuisson pour un BBQ.

Dans le cadre de la fête Les Saveurs de la Puglia organisée par la Federazione Region Puglia sur la rue Plaza, entre Sabrevois et Industriel, et sur le boulevard Industriel, entre Saint-Vital et Des Récollets, qui aura lieu le 7 août 2016 de 9 h à 22 h, permettre :

- La diffusion sonore afin de permettre à l'organisme de dépasser le nombre de décibels permis entre 7 h et 19 h (60 décibels) et entre 19 h et 22 h (55 décibels) ;
- La pose d'affiches, d'enseignes, de placards, de panneaux ou d'annonces conformément aux exigences de la Direction des travaux publics;
- La vente par la tenue de kiosques alimentaires et de vente d'objets;
- L'allumage de feu de cuisson pour les kiosques alimentaires.

Dans le cadre du Homerun derby organisé par le Baseball mineur Montréal-Nord au parc Sauvé qui aura lieu le 17 septembre 2016 de 9 h à 18 h, permettre :

- La diffusion sonore afin de permettre à l'organisme de dépasser le nombre de décibels permis entre 7 h et 19 h (60 décibels) et entre 19 h et 22 h (55 décibels) ;
- La pose d'affiches, d'enseignes, de placards, de panneaux ou d'annonces conformément aux exigences de la Direction des travaux publics ;
- La vente d'aliments dans un kiosque alimentaire ;
- L'allumage d'un feu de cuisson pour un BBQ.

Dans le cadre du Match des étoiles organisé par Café-Jeunesse Multiculturel au parc St-Laurent qui aura lieu le 18 septembre 2016 de 10 h à 18 h, permettre :

- La diffusion sonore afin de permettre à l'organisme de dépasser le nombre de décibels permis entre 7 h et 19 h (60 décibels) et entre 19 h et 22 h (55 décibels) ;
- La pose d'affiches, d'enseignes, de placards, de panneaux ou d'annonces conformément aux exigences de la Direction des travaux publics ;
- La vente de billets de tirage ;
- L'allumage d'un feu de cuisson pour un BBQ.

Adopté à l'unanimité.

40.08 1166450001

CA16 10 161

Statuer sur une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre plus d'une entrée charretière sur une même propriété qui ne sont pas distante de 6,1 m et ne forment pas un croissant pour le 10885, avenue Audoin, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 relatif aux dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit approuvée la demande de dérogation mineure au paragraphe 2° de l'article 110.4 du Règlement R.R.1562 afin de permettre plus d'une entrée charretière sur une même propriété, qui ne sont pas distante de 6,1 m et ne forment pas un croissant ;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à l'autorisation du plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet et à ce que le bâtiment en bénéficiant ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux ;

ET QUE ces dérogations mineures soient appliquées sur le lot 1 173 100 du cadastre du Québec, soit le 10885, avenue Audoin.

Adopté à l'unanimité.

40.09 1160576003

CA16 10 162

Statuer sur une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre une hauteur d'étage de 3,1 m au lieu de 3 m; une marge arrière de 2,3 m au lieu de 6 m, 2 cases de stationnement au lieu des 15 requises, des cases de stationnement de 2,3 m de largeur au lieu de 2,75 m et un balcon situé à moins de 2 m des marges pour le 10031, boulevard Saint-Michel, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 relatif aux dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit approuvée la demande de dérogations mineures afin de déroger :

- à l'article 92 du R.R.1562 pour la grille R15-218 afin d'autoriser une marge arrière de 2,3 m au lieu de 6 m ;
- à l'article 94 du R.R.1562 afin d'autoriser un balcon situé à moins de 2 m des marges ;
- à l'article 125 du R.R.1562 afin d'autoriser une hauteur d'étage de 3,1 m au lieu de 3 m, notamment afin de respecter les critères de conception de la norme Novoclimat ;
- à l'article 110.1 du R.R.1562 afin d'autoriser l'aménagement de cases de stationnement de 2,3 m de largeur au lieu de 2,75 m et
- à l'article 110.2 du R.R.1562 afin d'autoriser 2 cases de stationnement au lieu des 15 cases exigées;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale requis pour le projet ;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce que le bâtiment en bénéficiant ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux ;

ET QUE ces dérogations mineures soient appliquées sur le lot 1 175 003 du cadastre du Québec, soit le 10031, boulevard Saint-Michel.

Adopté à l'unanimité.

40.10 1160576006

CA16 10 163

Statuer sur une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre une marge avant principale de 3 m au lieu de 4,5 m; une marge avant secondaire de 1,61 m au lieu de 3 m; une structure de bâtiment en rangée au lieu d'isolée ou jumelée et une largeur de bâtiment de 10,58 m au lieu de 12 m et un escalier menant à un étage autre que le rez-de-chaussée visible de la voie publique empiétant dans la marge avant secondaire pour le 5520, rue de Castille, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 relatif aux dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit approuvée la demande de dérogations mineures afin de déroger :

- à l'article 85 du R.R.1562 afin d'autoriser un escalier menant à un étage autre que le rez-de-chaussée visible de la voie publique;
- à l'article 92 du R.R.1562 pour la grille I10-552 afin d'autoriser une marge avant principale de 3 m au lieu de 4,5 m, une marge avant secondaire de 1,61 m au lieu de 3 m, une structure de bâtiment en rangée au lieu d'isolée ou jumelée et une largeur de bâtiment de 10,58 m au lieu de 12 m ;
- à l'article 205 du R.R.1562 afin d'autoriser un escalier menant à un étage autre que le rez-de-chaussée dans la marge avant secondaire ;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce que le bâtiment en bénéficiant ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux ;

ET QUE ces dérogations mineures soient appliquées sur le lot 1 093 977 du cadastre du Québec, soit le 5520, rue de Castille.

Adopté à l'unanimité.

40.11 1160576007

CA16 10 164

Statuer sur une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre 0 case de stationnement au lieu des 11 requises et une marge latérale de 0 m au lieu de 3 m pour le 10620, avenue Racette, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 relatif aux dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit approuvée la demande de dérogations mineures afin de déroger :

- à l'article 214.2 du R.R.1562 afin d'autoriser 0 case de stationnement au lieu des 11 requises et
- à l'article 95 du R.R.1562 pour la grille I10-635 afin d'autoriser une marge latérale de 0 m au lieu de 3 m.

QUE cette autorisation soit conditionnelle à la plantation de 6 arbres en marge avant et à ce que le bâtiment en bénéficiant ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux ;

ET QUE ces dérogations mineures soient appliquées sur le lot 1 299 860 du cadastre du Québec, soit le 10620, avenue Racette.

Adopté à l'unanimité.

40.12 1160576008

CA16 10 165

Statuer sur une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre d'autoriser 2 cases de stationnement au lieu des 8 requises et d'autoriser un bâtiment résidentiel de plus de 10 logements à ne pas avoir de chute à déchets pour le 10875, avenue Louis-Fréchette, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 relatif aux dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit approuvée la demande de dérogations mineures afin de déroger :

- à l'article 110.2 du R.R.1562 et d'autoriser 2 cases de stationnement au lieu des 8 requises et
- à l'article 116 du R.R.1562 et d'autoriser un bâtiment comportant 10 logements et plus à ne pas avoir de chute à déchets ;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce que le bâtiment en bénéficiant ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux ;

ET QUE ces dérogations mineures soient appliquées sur le lot 1 093 751 du cadastre du Québec, soit le 10875, avenue Louis-Fréchette.

Adopté à l'unanimité.

40.13 1160576009

CA16 10 166

Statuer sur une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre la construction d'une résidence trifamiliale pour le 10885, avenue Audoin, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit autorisée, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale, la demande visant la construction d'un bâtiment de trois logements, le tout en conformité avec les plans préparés par Évolution Architecture inc. datés du 9 octobre 2015 ;

QUE cette autorisation soit conditionnelle au dépôt par le demandeur d'une garantie financière, conforme aux exigences de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, d'une valeur de 3% des coûts de construction et à l'approbation de la demande de dérogation mineure ;

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 173 100 du cadastre du Québec, soit le 10885, avenue Audoin.

Adopté à l'unanimité.

40.14 1160576002

CA16 10 167

Statuer sur une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre la division d'un local commercial en deux locaux pour le 6184, boulevard Henri-Bourassa le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit autorisée, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale, la demande visant à permettre la division d'un local commercial en deux locaux, le tout en conformité avec les plans préparés par David Koenka Architecte et datés de février 2016 ;

Et QUE le tout soit applicable sur les lots 3 001 520, 3 001 521 et 3 036 433 du cadastre du Québec, soit le 6184 boulevard Henri-Bourassa Est.

Adopté à l'unanimité.

40.15 1160576004

CA16 10 168

Statuer sur une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre la construction d'un bâtiment multifamilial de 22 logements pour le 10031 boulevard Saint-Michel, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit autorisée, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale, la demande visant à permettre la construction d'un bâtiment multifamilial de 22 logements, le tout en conformité avec les plans préparés par Ruccolo + Faubert datée de mars 2016 ;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à l'approbation de la demande de dérogation mineure ;

Et que le tout soit applicable sur le lot 1 175 003 du cadastre du Québec, soit le 10031, boulevard Saint-Michel.

Adopté à l'unanimité.

40.16 1160576005

CA16 10 169

Nommer M. Wladimir Nguyen à titre de bibliothécaire à la Division des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période d'essai de 52 semaines à compter du 20 avril 2016, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit nommé M. Wladimir Nguyen, matricule 100093525, à titre de bibliothécaire à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (Emploi : 400500 – Poste : 53766), groupe de traitement professionnel 001-E, en période d'essai de 52 semaines à compter du 20 avril 2016, en vue d'un statut permanent à cet emploi ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1166819001

CA16 10 170

Nommer M. Yves Deslongchamps à titre de chef de division à la Division des sports et des installations à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période d'essai de 12 mois à compter du 2 mai 2016.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit nommé M. Yves Deslongchamps, matricule 100145455, à titre de chef de division à la Division des sports et installations de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (Emploi : 211780 - Poste 54328) groupe de traitement FM08, en période d'essai de 12 mois à compter du 2 mai 2016 après vérifications d'usage en lien à son embauche, en vue d'un statut de personnel régulier ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.02 1164201001

CA16 10 171

Prolonger Mme Chantal Rossi à titre de mairesse suppléante jusqu'à la date d'assermentation du nouveau maire de l'arrondissement.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit prolongée Mme Chantal Rossi à titre de mairesse suppléante jusqu'à la date de l'assermentation du nouveau maire de l'arrondissement.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1154848023

CA16 10 172

Nommer M. Jean-Marc Gibeau, maire suppléant à compter de la date d'assermentation du nouveau maire, jusqu'au 31 août 2016.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit nommé M. Jean-Marc Gibeau, maire suppléant à compter de la date de l'assermentation du nouveau maire, jusqu'au 31 août 2016.

Adopté à l'unanimité.

51.02 1164848001

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 h 40, Mme Chantal Rossi, mairesse suppléante d'arrondissement, invite les personnes présentes dans la salle à poser des questions.

M. Louis Langevin

Fin des travaux du carrefour Henri-Bourassa / Pie IX – Impacts sur la circulation automobile

M. Roger Trépanier

Activités prévues lors de la Fête Nationale – Dérogations aux règlements de l'arrondissement

M. Serge Guay

Malpropreté de la ruelle située sur la rue Drapeau, entre de Castille et Charleroi

Mme Jacynthe Vermette

Nouveaux locaux de l'Écoquartier – Remerciements aux membres du conseil

Mme Carmel Antoine Bessard

Critères de sélection pour être nommé membre du CCU
Expertise de l'organisme Coop de solidarité Éconord en matière d'agriculture urbaine

Mme Céline Gingras

Arrêt d'autobus en direction nord à l'intersection des boulevards Henri-Bourassa et Pie IX
Respect des horaires de sorties des matières recyclables et des ordures ménagères

Mme Julie Sigouin

Propreté des trottoirs dans le secteur Lapierre – Dagenais – Monty – Villeneuve
Installations de poubelles durant la période hivernale

À 20 h, l'ordre du jour étant épuisé, Mme Chantal Rossi, mairesse suppléante d'arrondissement, déclare la séance levée.

Chantal ROSSI
Mairesse suppléante d'arrondissement

Marie Marthe Papineau, avocate
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 9 mai 2016.